

AG du CRDG du 13 mars 2018
Salle communale de Hèze (Grez-Doiceau)

Partie « info/débat » :

"Mise en oeuvre du PA 2017-2019 du CRDG et résolution des points noirs le long des cours d'eau"

+

« Présentation du nouveau Vademecum infractions environnementales le long des cours d'eau »

Exposés de **Jean-Marie Tricot, Jérémie Guyon et Isabelle Delgoffe (Cellule de coordination du CRDG)**

Introduction : en février 2018, une double enquête a été lancée par le CRDG auprès des partenaires engagés dans le PA 2017-2019. Le but de cette enquête : optimiser le PA adopté en octobre 2016 + évaluer la mise en oeuvre du PA après 1 an d'existence. Par ailleurs, un certain nombre de points noirs le long des cours d'eau ont déjà été résolus depuis l'adoption de l'inventaire du CRDG en mars 2016: la dynamique est lancée sur ce plan, mais le travail reste considérable ! Enfin, une boîte à outils sera tout prochainement disponible, à l'initiative de la Province du BW et des Contrats de rivières Dyle-Gette & Senne, pour les acteurs de terrain actifs dans la lutte contre les infractions environnementales. Les communes du BW sont donc concernées au 1^{er} titre par ce nouvel outil. Ce "*vademecum infractions environnementales le long des cours d'eau*" reprend, type de point noir par type de point noir, un ensemble d'infos et de supports pratiques pour stimuler et faciliter la résolution des points noirs.

Vous l'aurez compris: le CRDG et ses partenaires ont entamé un vaste chantier en ce début d'année 2018. Il comporte 3 volets complémentaires. A l'occasion de l'AG du 13 mars, ceux-ci seront abordés par l'entremise de trois exposés successifs de la part des membres de la Cellule de coordination du CRDG :

- Jean-Marie Tricot : "*double enquête en cours pour l'optimisation du PA 2017-2019 et l'évaluation de sa mise en oeuvre* "

- Jérémie Guyon : "*Iers constats sur la résolution des points noirs depuis l'inventaire 2014-2016* "

- Isabelle Delgoffe : "*le vademecum infractions environnementales le long des cours d'eau : un outil au service des communes et des autres gestionnaires* "

1^{er} exposé : Jean-Marie Tricot : "***double enquête en cours pour l'optimisation du PA 2017-2019 et l'évaluation de sa mise en oeuvre*** »

- Rappels :
 - o l'inventaire des points noirs a été adopté par le CRDG il y a 2 ans
 - o le PA 2017-2019 du CRDG a été adopté il y a 1,5 an
 - o le PA 2017-2019 du CRDG a été signé il y a 1 an
- Après 20 ans d'existence (CR Dyle) et 10 ans d'existence (CR Gette), le partenariat du CRDG a engrangé un important savoir-faire vis-à-vis de nombreuses problématiques rencontrées le long des cours d'eau. Sur base des acquis engrangés lors des PA précédents, il est donc somme toute logique que ce nouveau programme d'actions triennal soit plus exigeant et plus ambitieux que les précédents.
- L'enquête lancée en février 2018 est double :
 - o *Le volet « optimisation » du PA* : comme déjà signalé précédemment, le PA actuel est perfectible et nécessite d'être « amélioré » sur le plan de la précision des engagements pris par les uns et les autres

- Le volet « suivi » du PA : après 1 an d'existence du PA, il convient de procéder à une 1^{ère} évaluation de la mise en œuvre des engagements souscrits par les uns et les autres
- Les partenaires sont invités à compléter le *tableau d'enquête unique* à l'occasion de cette double enquête, en respectant les prescrits du « *vademecum 2018 pour répondre aux besoins d'optimisation du PA 2017-2019 et à l'enquête de suivi du PA 2017-2019* » fourni en même temps que le tableau à compléter (**le tableau à compléter et le vade-mecum**)
- *L'enquête d'optimisation du PA :*
 - Propositions faites par le coordinateur du CRDG :
 - Le coordinateur fait une série de propositions concrètes aux uns et aux autres pour obtenir les précisions requises quant à leurs différents engagements
 - Ces propositions portent sur la fixation précise de **l'échéance de chaque action** du PA, ainsi que sur **la suppression d'actions redondantes** dans le PA
 - Le coordinateur demande à chaque partenaire de **ratifier ses propositions**, action par action, en remplissant la colonne adhoc dans le tableau à compléter
 - Infos complémentaires à fournir par chaque partenaire du CRDG :
 - Le coordinateur demande à chaque partenaire de lui fournir les précisions requises quant à leurs différents engagements
 - Ces infos demandées portent sur **les lieux concernés** par chaque action, sur **les points noirs concernés** par chaque action, sur **les partenaires indispensables** pour mener à bien chaque action et sur **le contenu concret** de certaines actions
 - Le coordinateur demande à chaque partenaire de lui **fournir ces infos complémentaires** en remplissant les 3 colonnes adhoc dans le tableau à compléter
- *L'enquête de suivi du PA :*
 - pour chaque action, il est demandé de compléter les 5 colonnes suivantes :
 - **état d'avancement** : l'action est-elle réalisée, en cours, reportée ou annulée ?
 - **date de finalisation** : si l'action est réalisée, fournir l'année de sa réalisation
 - **raison du report** : si l'action est reportée, en fournir la raison
 - **raison de l'annulation** : si l'action est annulée, en fournir la raison
 - **remarques** : fournir des compléments d'information ou des précisions sur une action réalisée, en cours, reportée ou annulée
 - **actions nouvelles** : possibilité de rajouter une ou plusieurs ligne(s) dans le tableau, si une action non prévue au départ du PA (càd dans les engagements initiaux du PA) a été réalisée ou est en cours
- **Conseils :**
 - **S'approprier le « vademecum » qui explique comment répondre à la double enquête**
 - **Répondre scrupuleusement à l'enquête**
 - **Prendre le temps nécessaire pour répondre correctement**
 - **Pour les communes : impliquer les différents services communaux**
 - **Si utile : ne pas hésiter à solliciter l'aide de la Cellule de coordination du CRDG**
- **Echanges :**
 - **Les communes peuvent éprouver des difficultés pour fournir les précisions demandées à propos des travaux d'épuration, vu la procédure inhérente aux plans triennaux : Réponse = vous pouvez donner les infos (évolutives) à l'occasion de chaque enquête de suivi du PA (2018 + 2019 + ...)**
 - **Les communes peuvent éprouver des difficultés pour fournir les précisions demandées à propos de certains travaux, vu les procédures d'expropriation en cours ou à venir : Réponse = idem**
 - **Difficulté de communiquer les coûts réels de telle ou telle action : Réponse : communiquer cette info uniquement lorsque vous détenez l'info précise**
 - **L'Application « Betterstreet » est utilisée par bcp de communes (elle permet au service Travaux d'intervenir rapidement sur le terrain) : Réponse : pourquoi pas utiliser le potentiel de réactivité de BS pour la résolution de certains PN du CRDG ?**
 - **Quid si nouvelles actions dans le cadre du PA : Réponse : ne pas hésiter à communiquer vos nouvelles actions lors des enquêtes de suivi du PA, svp (cfr ajouter des lignes dans le tableau de suivi)**
 - **Dans le cas des pollutions accidentelles, les communes peuvent avoir un souci pour ce qui concerne l'évacuation des déchets (boudins filtrants, sols contaminés....) : elles sont tributaires du bon vouloir des pompiers ou de l'inBW : Réponse : l'idéal serait effectivement d'harmoniser les procédures ; cet aspect de l'évacuation des déchets toxiques est abordé dans le cadre du GT « pollutions accidentelles » mis en place par le CRDG (une 2^{ème} réunion est prévue d'ici fin 2018)**

2^{ème} exposé : Jérémie Guyon : "**1ers constats sur la résolution des points noirs depuis l'inventaire 2014-2016**"

- Constats actuels :
 - o Le nombre de points noirs résolus depuis 1,5 an reste « faible » par rapport au total de PN (au 4 avril 2018 : 291 PN résolus sur un total de 4.259 PN)
 - o Une carte des points « blancs » (càd les PN résolus) est dorénavant disponible (**la carte des PN résolus est accessible via le [lien suivant](#)**)
 - o Depuis l'approbation de l'inventaire en mars 2016, quelques agents constatateurs ont pris contact spontanément avec la Cellule de coordination du CRDG
 - o Le CRDG prend aussi certains contacts « bilatéraux » thématiques pour obtenir des infos
- Sources d'infos disponibles pour encoder les points noirs résolus :
 - o Infos communiquées par les partenaires à la Cellule du CRDG
 - o Nouvel inventaire de terrain par la Cellule du CRDG à partir de mars 2018 (voir ci-dessous)
 - o Autres : inBW, visites annuelles des cours d'eau par PBW et communes...
- Nouveaux PN :
 - o 211 nouveaux points noirs ont été inventoriés sur le terrain en mars/avril 2018 !
 - o Résultat : à l'heure actuelle, un équilibre semble être atteint entre, d'une part, l'apparition de nouveaux PN (211) et, d'autre part, la résolution de PN anciens (291). Il convient donc consolider nos efforts pour pouvoir renverser la tendance !
- Questions posées par la Cellule de coordination :
 - o Comment travaillent les agents constatateurs sur le terrain ?
 - o Les agents constatateurs qui envoient ou déposent un courrier chez les contrevenants assurent-ils un suivi de leur courrier (càd un nouveau contact avec le contrevenant, voire un contrôle de terrain, suite à l'envoi dudit courrier)?
- Nouvel inventaire de terrain 2018-2019 (débuté en mars et avril 2018) :
 - o Début 2018, les 1ers suivis ont porté sur 6-7 cours d'eau principaux (+ leurs affluents) : la Lasne, la Dyle, (à Genappe, CSE et Ottignies), l'Orne (CSE, MSG), le Nil, la Nethen, la Grande Gette (Ramillies, Perwez, Jodoigne amont), l'Orbais (Incourt)...
 - o Il est doré et déjà constaté que beaucoup de PN sont encore présents par rapport à la prospection précédente (2014-2015)
 - o Rappel des responsables de résolution :
 - Agriculteurs (via les communes)
 - Gestionnaires de cours d'eau (RW, PBW/PL, Communes)
 - Riverains privés (via les communes)
- **Infos à transmettre à Jérémie Guyon (Cellule CRDG), svp :**
 - o **Date de résolution du PN**
 - o **Photo après résolution du PN**
 - o **Commentaire**
 - o **Suites données aux envois de courriers aux riverains (voir plus haut)**
 - o **Penser aussi à communiquer d'éventuelles infos de résolution observées ou apprises lors de :**
 - **visite de terrain**
 - **travaux réalisés sur le terrain**
 - **rencontre/contact avec riverain**
 - **?**
- **Echanges :**
 - o **Quid de la problématique des DO ? Réponse : certains DO présentent des dysfonctionnements, identifiés soit via des contacts avec les riverains, soit lors des inventaires « PN ». Ces dernières années, le CRDG et la Cellule « DO » de l'inBW ont entretenu des rapports très constructifs. Aujourd'hui, l'inBW a élaboré une gestion spécifique de ses DO (cfr ses engagements dans le PA). Une rencontre entre inBW et CRDG aura lieu prochainement à ce sujet.**

3^{ème} exposé : Isabelle Delgoffe : " *le vademecum infractions environnementales le long des cours d'eau : un outil au service des communes et des autres gestionnaires* "

- Introduction :
 - o il s'agit pour les communes du CRDG de prendre connaissance de l'outil réalisé
 - o 5 communes de Dyle-Gette ont participé à l'élaboration de l'outil via le Comité d'accompagnement
 - o quel mode d'accès à l'outil et de diffusion de l'outil ?
- *La boîte à outils « Vademecum »* :
 - o Un document qui intègre en un seul lieu toutes les infractions environnementales constatées le long des cours d'eau
 - o Un travail de longue haleine, depuis 2015, réalisé par par le CRDG et le CR Senne
 - o Des infos multiples en rapport avec chaque type de PN (législation, courriers-types pour riverains , fiches de sensibilisation...)
 - o Pour qui ? en priorité pour les 27 Commune du BW et les agents constatateurs, qui interviennent en 1^{ère} ligne
- *Echanges* :
 - o Il n'est pas prévu de support papier, pour des raisons environnementales évidentes et pour des raisons pratiques (vu le caractère évolutif de l'outil)
 - o Quid des modalités de diffusion de l'outil ? **Réponse** : pour l'instant, le document est installé sur un Drive (Drive est une plateforme de partage de fichiers), et est accessible en lecture seule, via <https://drive.google.com/drive/folders/OB1FoHvy-WJ5FWThyX1d5cmxZY2s>. Le Président demande que le lien soit d'ores et déjà communiqué à tous les membres de l'AG via un mail, puisque présentation de l'outil a été effectuée ce jour
 - o Le Président demande d'inscrire la présentation du vademecum dans le PV « administratif » de l'AG. **Réponse** : OK
 - o Cet outil « vademecum infractions » ne peut-il pas être transposable dans d'autres provinces de Wallonie ? **Réponse** : nous sommes favorables à une diffusion plus large, mais le Président demande au CRDG d'attendre que la Province du BW puisse donner son feu vert. Suite à l'AG du CRDG de ce 13 mars, l'outil sera d'abord présenté au Collège provincial puis aux 27 communes du BW lors d'une prochaine réunion « 27+1 »
 - o Cet outil fera-t-il l'objet d'une évaluation par ses utilisateurs ? **Réponse** : il n'est pas encore utilisé (tout au plus, 5 partenaires communaux du CRDG ont-ils été associés lors de la phase d'élaboration + idem du côté du CR Senne). Le niveau d'utilisation sera à contrôler. Des retours d'expériences entre utilisateurs sont prévus et des documents pourront être rajoutés au fil du temps. 22 communes sur les 27 du BW font déjà appel aux services des agents sanctionneurs de la PBW. Ces derniers ont été associés lors de la phase d'élaboration
 - o Le CRDG est félicité pour ce travail remarquable et très utile
 - o Dans sa forme actuelle (Drive est une plateforme de partage de fichiers), les utilisateurs auront sans doute quelques difficultés pour s'approprier l'outil. Dans l'idéal, la Province du BW devrait pouvoir le transcrire dans une forme plus pratique : à terme, l'objectif est donc bien de rendre l'outil plus accessible et plus facile à utiliser que dans sa version actuelle. Il est envisagé de mettre cette (future) version plus pratique en ligne sur le site de la PBW

Compte-rendu rédigé sur base des notes de Cathy Delcorps et Jean-Marie Tricot